

CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR L'ACCESSIBILITE

Nom de l'organisme de formation : Icual Bretagne

SIRET : 49164980200023

Adresses de formation : RUE FRANCIS MONNOYEUR, 35 530 NOYAL SUR VILAINE

Date de mise à jour : 18/03/2026

Signataire : Gaëtan LETHIEC – Président Icual Bretagne

1. Objet

Cette charte formalise l'engagement d'Icual Bretagne à garantir l'accessibilité et à accueillir de manière inclusive les personnes en situation de handicap, conformément à la loi du 11 février 2005 et à l'indicateur 26 du référentiel Qualiopi.

2. Engagements

L'organisme s'engage, pour chaque action de formation et site à :

- Mobiliser un réseau d'experts et partenaires du champ du handicap et préciser les modalités de recours en cas d'accueil de PSH.
- Nommer un Référent Handicap dont la mission est formalisée et régulièrement formée.
- Recueillir les besoins individuels en amont : modalités pédagogiques, techniques, organisationnelles.
- Adapter les formations selon ces besoins : matériel adapté, rythme ajusté, supports accessibles, aides humaines/techniques.
- Assurer un suivi pédagogique individualisé, et possibilité de réorientation si nécessaire.
- Sensibiliser/former le personnel et les formateurs aux enjeux de l'accessibilité.
- Suivre, évaluer et faire évoluer la démarche : recueil de retours, vision partagée, plan d'amélioration continue.

3. Organisation et gouvernance

Fonction	NOM / PRENOM	Missions clés
Référent Handicap	Céline NOYAU	Diagnostic besoins, contact partenaires, suivi Stagiaire
Commission Qualité	Céline NOYAU référente handicap, Véronique BERTINAUD (directrice), Coraline SEGUE (responsable pédagogique)	Plan d'amélioration qualité, échanges sur les situations

4. Réseau de partenaires mobilisables

NOM du partenaire	CONTACT
AGEFIPH	Quentin ALLIGAND - q-alligand@agefiph.asso.fr
FIPHP	09 70 80 93 29
CAP EMPLOI	CAP Emploi 22 : Florence JEZEQUEL - fjezequel@promethee22.org CAP Emploi 35 : Renaud ROLLAND - rroland@adiph35.asso.fr CAP Emploi 56 : Valérie JORIC - loric@adieph56.asso.fr CAP Emploi 29 : Béatrice MAJASTRE - beatrice.majastre@promethee29.com
MDPH	contact@mdph35.fr
Prestataire spécialisé en langue des signes	ENVOL

5. Modalités d'accueil et d'adaptation

Icual Bretagne met en place un processus défini comme précisé ci-dessous :

- Entretien individuel préalable sur demande d'un stagiaire
- Plan d'adaptation personnalisé (rédigé sur demande et validé avant le début de la session)
- Suivi continu (ajustement en temps réel selon l'évolution de la situation)
- Procédure de signalement et de réorientation en cas d'impossibilité à poursuivre dans de bonnes conditions.

6. Suivi, évaluation et communication

- Les demandes sont partagées avec l'équipe pédagogique.
- Etat des lieux de l'accessibilité.

7. Durée de validité

Notre charte est valable 12 mois, renouvelable après évaluation des progrès et renouvellement des engagements.

8. Signatures

Rôle	Nom et signature	Date
Président d'Icual Bretagne	Gaëtan LETHIEC Gaëtan LETHIEC Président d'Icual Bretagne 	19/03/2026
Référente Handicap	Céline NOYAU 	18/03/2026